

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 07 DECEMBRE 2020**

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY.....	M. Philippe TEIXEIRA
	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE.....	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY.....	M. Thierry NIGAY
CHENAY-LE-CHATEL	Mme Cathy BAILLY
MARCIGNY.....	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Albane JANIN
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
	M. François RENARD
	M. Louis PONCET
MELAY.....	M. Jean-Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY.....	M. Philippe CHARRIER

Étaient excusés : M. Christophe PEGON (pouvoir donné à Thierry NIGAY), M. Pascal MILLET (pouvoir donné à Jean-Claude DUCARRE)

Secrétaire de séance : Eric NEVERS

Le Président ouvre la séance à 19h30. Il remercie les délégués de leur présence, ainsi qu'Éric NEVERS et la Mairie d'ARTAIX pour l'accueil et la mise à disposition de la salle. Il donne également lecture de la carte de remerciements adressée par l'épouse de L. DEMEULE, maire de Vindecy récemment décédé.

Le Président procède à l'appel des présents. Avec 21 présents et 2 pouvoirs (soit 23 votants), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer. A l'unanimité, Eric NEVERS est désigné secrétaire de séance.

A la demande du Président, le Conseil approuve, à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour dans la rubrique « environnement » : développement du tri à la source des biodéchets.

Adoption du compte-rendu de la séance du 07/11 : JC. DUCARRE indique qu'il ne s'est pas abstenu et a voté contre la constitution du groupe de travail sur le plan de mandat. Il demande donc de corriger le document en conséquence (2 voix contre compte tenu du pouvoir détenu). Cette correction apportée, le compte-rendu de la réunion du 07 novembre est adopté.

❖ AFFAIRES SOCIALES :

Avancées du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) :

JC. DUCARRE, vice-président, informe le Conseil de l'avancée du projet de maison de santé. Si de nombreux sujets restent encore à étudier, des échéances sont à saisir en matière de financement, d'où la nécessité de délibérer ce jour en vue de déposer certaines demandes de subventions et d'envisager début 2021 le lancement d'une consultation pour choisir un maître d'œuvre.

Actuellement, 24 professionnels sont impliqués dans le projet de santé, coordonné à l'échelle des 12 communes. La Communauté de communes a sollicité l'accompagnement de MSA Services pour l'organisation et la structuration de ce projet. 2 anciens professionnels de santé (Messieurs HAUTIER et BESSE-BERGIER) ont également beaucoup œuvré pour mobiliser les acteurs de la santé.

Parallèlement à cela, plusieurs professionnels souhaitent se regrouper au sein d'un projet immobilier de MSP. JC DUCARRE rappelle l'accord de principe pour le portage communautaire du projet en mars dernier et la prise de la compétence santé lors de la dernière réunion du Conseil.

Une étude de faisabilité est menée par l'Agence Technique Départementale (ATD71) et MSA Services participe aussi à la réflexion, via le recensement des besoins permettant la définition du futur bâtiment.

Aujourd'hui, 8 professionnels sont intéressés par cette MSP : 4 généralistes, 1 sage-femme, 1 orthophoniste, 1 psychomotricienne et 1 ostéopathe. Evaluer leurs besoins est indispensable, pour ne pas faire un bâtiment trop grand mais pas non plus trop petit et être contraints de refaire trop rapidement de nouveaux investissements pour une extension du bâtiment avec une capacité d'évolution future).

Ce projet de MSP fédère des professionnels motivés, ce qui est bon signe pour sa réussite. Il n'est pas non plus isolé localement.

En effet, 2 autres projets sont aussi menés sur le territoire dans le domaine de la santé : la restructuration de l'EHPAD et une nouvelle pharmacie. Ensemble, ces 3 projets trouvent toute leur pertinence et permettent d'envisager l'apparition d'un pôle de santé dans un espace urbain tout proche au centre de Marcigny. Des synergies sont possibles entre ces 3 projets.

Suite au recensement des besoins nécessaires à la construction de la MSP, le futur bâtiment de la MSP serait d'environ 675m², avec une emprise totale de 2000m² de foncier (à affiner selon l'emplacement retenu). L'estimatif des dépenses prévisionnelles établi à ce stade est de 1,625 million d'€ (coût à affiner selon les évolutions ultérieures et les résultats de l'appel d'offres).

Une des priorités est d'optimiser le plan de financement, pour avoir un coût de location qui soit le plus réaliste possible au regard des besoins et capacités des professionnels de santé. L'objectif est d'arriver à un coût maximum de 10€ le m² (coût réaliste au regard des charges actuelles des professionnels intéressés).

A ce jour, 3 ou 4 subventions peuvent être mobilisées : DETR, fonds européens (même si beaucoup de lourdeurs pour ces dossiers), Région et Département. S'il y a encore un peu de temps pour solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'Europe, la date butoir de dépôt des demandes pour l'Appel à Projets Territoires 2021 du Département est fixée au

31/12/2020. Une aide de 80 000 € ou 150 000 € (selon les catégories où le projet peut être retenu) est mobilisable. Une subvention régionale de 300 000 € peut aussi être sollicitée dans le cadre du plan de relance (déplafonnement temporaire des seuils des dépenses éligibles et des montants de subvention). Ces 2 opportunités doivent être saisies.

Un autre sujet reste aussi à étudier : le lieu d'implantation. Plusieurs pistes possibles ont été identifiées, en lien avec la restructuration de l'EHPAD, le projet de la nouvelle pharmacie et la Mairie de Marcigny. L'objectif est de retenir une solution la plus pertinente d'implantation. Ce choix conditionnera aussi le plan de financement final (aménagements extérieurs, parkings, réseaux, mutualisations ou non d'équipements avec les autres projets, ...). La commission santé se réunira la semaine prochaine pour travailler sur ce sujet.

Il est aussi nécessaire de recruter un maître d'œuvre pour avancer sur les études opérationnelles (APS, APD, chiffrages, élaboration du dossier de permis de construire, organisation de la consultation des entreprises).

D. PROST précise que le plan de financement établi, à ce stade, par l'ATD 71 ne comprend pas de coût de l'acquisition foncière. Cette dépense va s'ajouter au prévisionnel de dépenses. Il rappelle aussi la nécessité pour les conseils municipaux de délibérer rapidement sur la prise de compétence santé par la Communauté de communes.

C. CHENUET indique qu'au niveau du Conseil Départemental, le projet de MSP pourrait être retenu au titre des bâtiments performants énergétiques. Le Conseil municipal de Marcigny doit aussi travailler pour étudier les différents scénarios d'implantation. L'ATD 71 est venue sur place pour étudier les possibilités urbanistiques les plus pertinentes. Ces différents projets santé sont importants pour la ville et la dynamique commerciale de centre-ville. Chaque scénario a des impacts plus ou moins importants – il faut bien étudier toutes les options.

Suite à ces échanges et discussions, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de déposer les demandes de subventions pour le projet de Maison de Santé auprès du Conseil Départemental 71 et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre sur le projet de MSP.

❖ **PETITE ENFANCE / ENFANCE - JEUNESSE :**

Fonctionnement Club des P'tiots :

Depuis la rentrée de septembre, le Club a dû déménager de l'école maternelle, en raison du protocole sanitaire. Il a été installé temporairement dans les locaux du Ciel Bleu, mais cette solution n'était pas durable car excentrée. Une nouvelle solution a été trouvée grâce à la Mairie de Chambilly. Elle a accepté de mettre à disposition 2 salles de son école. Le déménagement a eu lieu pendant les vacances de Toussaint, mais avec le second confinement le Club n'a pas ouvert.

Avec l'allègement des mesures sanitaires et face aux demandes des ASSMAT, une réouverture a pu avoir lieu le 04/12/2020, avec des mesures d'accueil strictes.

4 personnes sont venues pour la séance de reprise. Les locaux mis à disposition par la Mairie de Chambilly conviennent très bien.

Mme BAILLY fait aussi le point sur la fréquentation du Ciel Bleu : 354 enfants inscrits en 2020 (contre 189 l'an dernier). Cette forte hausse s'explique par une baisse des tarifs de 20% et, en raison du Covid-19, par un recours moindre aux grands parents pour la garde des enfants pendant les vacances scolaires.

❖ **AFFAIRES GENERALES :**

Fourniture d'électricité :

Les tarifs règlementés prennent fin pour les collectivités au 01/01/2021. 2 possibilités : consulter différents fournisseurs et souscrire à des offres de marché ou basculer sur offres temporaires dites « sorties de marché ».

Les offres de marché transmises par EDF Collectivités entraînent une forte hausse des coûts d'abonnement et de consommation. Les contrats « sortie de marché » sont valables 1 an avec résiliation sous préavis de 2 semaines. Ils entraînent aussi une hausse des coûts, mais moins importante que celles des offres de marché.

Après discussions, le Conseil, à l'unanimité, décide de basculer sur les offres « sortie de marché », moins chères et qui laissent le temps de consulter d'autres fournisseurs avant de souscrire des offres de marché.

Subvention Appel à Projets Territoires 2021 – Conseil Départemental :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31/12/2020. Deux projets peuvent être présentés à l'Appel à Projets Territoires 2021 : la dernière tranche de la réhabilitation de la gare (pôle tourisme / sports / loisirs) et la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le Conseil approuve à l'unanimité le dépôt de dossier de demande de subvention pour ces 2 projets au titre de l'Appel à Projet Territoires 2021.

Accord de principe pour une consultation commune avec la CCSB pour la collecte des déchets.

Le président donne lecture du courrier de D. CORDEIRO, président de la CC de Semur-en-Brionnais, pour mener une consultation commune pour les marchés de collecte des déchets. Les dates d'échéance des marchés actuels étant proches, cette coopération permettrait de mutualiser les coûts liés à l'appel d'offres et, peut-être, obtenir des tarifs plus avantageux.

E. NEVERS demande quels sont les prestataires de collecte en place au niveau de la CC de Semur. Ce sont pratiquement les mêmes que ceux en place à la CCM.

M. CLEMENT demande où en est la réflexion de la CCSB sur une tarification au tonnage. F. BOUCHOT répond qu'actuellement la CCSB n'envisage pas de revoir le mode de financement en place et que la collectivité cherche à diminuer les coûts en diminuant les tonnages (un plan d'actions sur 3 ans a été mis en place en ce sens en 2019)

A l'unanimité, le Conseil donne un accord de principe à cette consultation commune.

Convention utilisation photos du PETR :

Le pays Charolais Brionnais propose une cession gratuite et exclusive aux EPCI, de photos de qualité professionnelle, pour une durée de 15 ans. Cela permettra d'enrichir la photothèque, en plus des photos d'Aurélie.

E. NEVERS estime qu'utiliser pendant 15 ans, des photos prises il y a 5 ans, n'a peu d'intérêt. M. CLEMENT partage cette remarque.

D. PROST répond que chaque EPCI est libre ensuite d'utiliser ou non les photos – il n'y a pas d'engagement à utiliser les photos. Pour lui, ces clichés peuvent être utiles aussi pour illustrer des évolutions du paysage.

Par 22 voix pour et 1 vote contre, le Conseil approuve la convention d'utilisation de photos proposée par le PETR.

❖ FINANCES :

Ouverture de crédits investissement avant vote du budget :

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget pour le budget principal et le budget annexe « OM/environnement », dans la limite de 25% des crédits ouverts en investissement de l'année précédente.

❖ ECONOMIE - TOURISME :

Avenant n°1 à la convention fonds des territoires :

Le 07/09, le Conseil a approuvé la convention de participation à ce fonds régional. Parallèlement à cela, un questionnaire a été envoyé aux entreprises pour connaître leur situation économique suite à l'épidémie de Covid et recueillir leurs besoins. 69 réponses ont été traitées et analysées par la commission « économie / tourisme ».

Suite au second confinement, le Conseil Régional a voté une aide supplémentaire en faveur des TPE, pour les aider dans leurs charges de fonctionnement. Pour cela, il est nécessaire d'approuver un avenant à la convention pour autoriser ce ré-abondement régional avec une contrepartie communautaire de la moitié de la participation régionale.

La commission « économie – tourisme », réunie le 26/11/2020, propose que la CCM participe à cette nouvelle aide à hauteur d'1 €/habitant, ce qui déclenchera une participation régionale de 2 €, soit au total une enveloppe supplémentaire de 18 588 €. Cette aide complète les aides à l'investissement et à la prise en charge des emprunts et les sommes disponibles pour les actions collectives.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve ce nouvel engagement communautaire et l'avenant à la convention du fonds des territoires.

Règlement local fonds des territoires :

Le projet de règlement a été travaillé en commission « économie – tourisme » les 17 et 26/11. Il est applicable sur le territoire de la CCM seulement.

3 aides sont mobilisables pour les TPE de 0 à 10 salariés qui ont leur siège sur le territoire communautaire : soutien à l'investissement, prise en charge des emprunts et aide aux charges de fonctionnement. Les enveloppes disponibles seront gérées directement par la Communauté de communes.

L'instruction des demandes pour les 2 premières aides sera faite par Initiative Saône-et-Loire, et par la commission « économie – tourisme » pour l'aide aux charges (pour cette aide, une grille d'évaluation permettra de déterminer le montant attribué).

Par contre, toutes les décisions d'attribution seront prises par le conseil communautaire.

JC DUCARRE demande à ce que le règlement soit complété en mentionnant les projets collectifs, surtout qu'ils peuvent être portés par lesUCAI.

C. CHENUET informe le Conseil des actions collectives déjà engagées par la Communauté de communes : l'impression du catalogue des producteurs et l'impression de banderoles pour soutenir le commerce local, avec le slogan « consommer local, c'est vital ». Ces banderoles seront implantées aux entrées stratégiques du territoire communautaire. C. CHENUET enverra une nouvelle proposition de maquette aux membres de la commission et aux communes, afin de pouvoir finaliser cette action avant les fêtes de Noël.

T. NIGAY précise que l'impression du catalogue s'élève à 525 € HT et que plus de 300 commandes ont déjà été reçues. Il remercie toutes les Mairies, pour la distribution rapide du catalogue sur le territoire.

D. PROST tient à préciser que, jusqu'à maintenant, les soutiens de la collectivité aux entreprises victimes du COVID 19 s'élèvent à près de 87 000 €, une somme non négligeable, au regard des moyens de la CCM.

❖ ENVIRONNEMENT :

Annulation redevances exercices antérieurs :

A l'unanimité, le Conseil approuve l'annulation de redevances ordures ménagères émises sur des exercices antérieurs.

Collecte du bois :

La CC dispose d'un marché pour la collecte en déchetterie et le transport du bois avec l'entreprise SUEZ. Le marché prévoyait un transport des bennes à Varenne Saint Germain, mais suite à une fermeture du centre de stockage, les bennes sont désormais évacuées jusqu'à Torcy. La société SUEZ a donc proposé un avenant pour prendre en compte ces coûts supplémentaires.

Le président informe le Conseil qu'un tel avenant n'est pas prévu dans le marché et qu'il l'a donc refusé. Il ajoute qu'au cas où SUEZ souhaite dénoncer le marché, des solutions alternatives sont à l'étude, mais dans tous les cas, le coût d'évacuation du bois sera plus élevé.

Tri à la source des biodéchets :

La loi sur la transition énergétique et croissance verte du 17 août 2015 prévoyait la généralisation de ce tri à la source d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets. La loi Economie circulaire du 10 février 2020 est venue avancer cet objectif en prévoyant une obligation de tri à la source pour les gros producteurs (>5t/an) dès le 1er janvier 2023 et une généralisation à tous les producteurs, y compris EPCI, dès janvier 2024.

Au niveau du SMEVOM, l'objectif est d'arriver à 0 biodéchets à l'enfouissement. Pour y parvenir, l'usine ONESIME en cours de construction à Autun, va trier toutes les poubelles. Comme, dans le même temps, la TGAP va aussi fortement augmenter, il est indispensable de trier à la source, pour limiter les quantités à trier et à enfouir et au final maîtriser la hausse des dépenses.

Les biodéchets représentant des quantités plutôt importantes dans les OM, les collectivités adhérentes du SMEVOM doivent donc s'engager dans le tri à la source des biodéchets. L'un des moyens d'action est de développer le compostage individuel (95% de la population) et collectif (5% de la population).

La CCM doit donc renforcer la communication, inciter à l'acquisition de nouveaux composteurs et mettre en place de nouveaux bacs partagés notamment dans les centres bourgs. Le tri des déchets de nourriture (cantines, restaurants) pose aussi question. Des formations compostage sont déjà organisées régulièrement sur la CC et Marie-Line AUGER mène des actions dans les écoles pour apprendre aux enfants à composter.

Pour former encore davantage les habitants et sensibiliser les élus des conseils municipaux, T. NIGAY propose de passer dans chaque commune pour expliquer ces enjeux de traitement et de tri.

Le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place du plan de développement du tri des biodéchets à la source sur le territoire communautaire.

❖ **TRAVAUX - HABITAT :**

Travaux de réhabilitation du site de l'ancienne gare :

JM. POMMIER fait le point sur l'avancée des travaux. Il fait part d'un souci sur les menuiseries alu : doivent-elles être cintrées ou non. Le permis de construire et le DCE ne l'indiquant pas clairement, la question a été posée à l'ABF - précision non indiquée dans le marché.

Une réunion de la commission sera organisée en janvier sur le site de la gare, afin d'apprécier l'avancée des travaux.

JM. POMMIER indique ensuite que la piste VTT doit être installée de façon permanente dans un nouveau lieu, de façon à libérer le terrain de boules d'ici le printemps. Une des implantations envisagées est le terrain situé entre l'actuel bâtiment de Brionnais Découvertes et la rue de la gare. Il présente l'avantage d'être dans la continuité des bâtiments réhabilités et utilisés par Brionnais Découvertes. Il a aussi le mérite de la sécurité puisque tout est du même côté de la route (pas de traversée d'enfants à prévoir à chaque utilisation).

E. NEVERS trouve que cet emplacement n'est pas très judicieux. JC DUCARRE partage cet avis et trouve très regrettable d'installer cette structure à cet endroit. Le site a vocation à devenir une vitrine et une porte d'entrée de la ville et du territoire. Cette piste sera clôturée, même si un traitement paysager est possible, cela risque de dénaturer totalement le site, où plus de 2,5 millions d'euros sont investis.

D. PROST confirme qu'une proposition d'aménagement paysager a été demandée à l'architecte. Pour T. NIGAY, l'étroitesse du site n'est pas de nature à faciliter un aménagement paysager satisfaisant. L. PONCET rappelle que Brionnais Découvertes n'était pas opposée à une installation sur des terrains plus éloignés de ses locaux. Il propose que la commission « travaux – habitat » se réunisse et se rende sur place pour étudier les différentes implantations pour cette piste.

JM POMMIER précise qu'il n'est pas prévu que le Conseil délibère sur le sujet ce soir. Lors de la prochaine réunion de chantier, il demandera à l'architecte de produire rapidement un aménagement paysager. Le choix de la nouvelle implantation de la piste VTT a un certain caractère d'urgence, les boulistes ayant besoin de tout l'espace pour leur concours départemental prévu en avril prochain.

JC DUCARRE souhaite que le Conseil puisse délibérer avec tous les éléments sur ce sujet, tandis que E. NEVERS déplore les exigences des boulistes sur la rapidité des travaux.

D. PROST clôt les échanges en indiquant que toutes les propositions faites par la commission seront soumises à la décision du conseil, qui se prononcera alors avec tous les éléments utiles.

M. CLEMENT s'inquiète de la qualité de l'aménagement paysager et souhaite que cette implantation soit aussi étudiée par le Conseil Municipal de Marcigny.

Sous-traitance lot 5 / travaux de réhabilitation du site de l'ancienne gare :

A l'unanimité le Conseil approuve la sous-traitance demandée par Atelier Bois et Compagnie pour une partie des travaux du lot n°5.

Autre point travaux : JM POMMIER informe le Conseil que, sur la ZA BAUGY, 2 coffrets électriques ont été totalement fracassés. Les compteurs électriques ne sont plus protégés. Ces dégradations ne sont pas couvertes par l'assurance. Le SYDESL, qui a installé ces coffrets n'est pas compétent pour les réparer. JM POMMIER a donc pris contact avec ENEDIS. Il souligne que très souvent des motos et des mobylettes vont faire du rodéo sur les voies goudronnées de la ZA Afin d'empêcher ces intrusions, des blocs de pierre ne seraient pas forcément très adaptés. Il propose donc de fermer le fond de la zone avec des barrières cadenassées et va solliciter des devis en conséquence.

❖ QUESTIONS DIVERSES :

- ***Référent formations et document unique :*** le Président rappelle les actions de la Communauté de communes et des communes dans ce domaine. Il fait appel aux bonnes volontés pour prendre en charge ce sujet et assurer une continuité.
- ***Motion de soutien à L. ACCARY et à l'entreprise BOURGEON :*** le président évoque la condamnation de Monsieur le Maire de VERSAUGUES et de l'entreprise BOURGEON suite à des travaux de curage d'un fossé finalement reclassé en ruisseau par la DREAL. Selon les informations recueillies, M. ACCARY n'a pas été informé de la modification du statut de ce fossé avant d'effectuer les travaux. JC DUCARRE souligne les défauts d'informations de l'administration alors que dans le même temps elle se montre très pointilleuse en matière de contrôle. Tous les Maires peuvent se retrouver dans cette situation. Le président souhaite que ce soutien puisse aussi être l'occasion de faire évoluer les relations de dialogue et de concertation entre les communes et les services de l'Etat en cas de différences d'interprétation. D'autres Maires partagent aussi ces difficultés de communication avec les services de l'Etat.
- ***Prise de compétence mobilité :*** le président a souhaité envoyer, avec la convocation de la réunion de conseil, des éléments d'informations sur la prise de compétence mobilité. La CCM devra se prononcer d'ici le 31/03/2021 pour se saisir ou non de la compétence. La prise de compétence ne signifie pas exercice de la compétence (ainsi le transport scolaire continuerait à être organisé au niveau régional). Le Président estime que la CCM a tout intérêt à prendre cette compétence, sans quoi il sera impossible pour la Communauté de communes d'avoir son mot à dire et d'être acteur dans les futurs schémas d'organisation des mobilités.
JC DUCARRE partage cet avis. La question de la mobilité est importante dans les territoires ruraux et elle ne peut pas non plus s'exercer sur des périmètres trop restreints. Selon lui, il conviendrait de réfléchir à organiser des choses à un niveau supra-communautaire, Pays par exemple, où des choses sont déjà organisées (plateforme CMOBILE...). Des initiatives existent déjà aussi localement comme les locations de la voiture et du scooter, le transport de l'Entraide Brionnaise et la Séniors Mobile du réseau des PIMMS.
- ***Plateforme de travail collaboratif :*** chaque délégué pourra accéder à la plateforme sur le site de Territoires Numériques. Pour cela, une adresse mail doit être renseignée. Un coupon va être envoyé aux délégués qui devront indiquer l'adresse de leur choix (soit adresse personnelle, soit adresse spécifique créée par la CCM).

- **Application mobile « Tadurézo »** : le Président invite les communes à inciter les habitants à télécharger l'application mobile lancée par le Conseil régional pour mesurer la couverture téléphonie mobile depuis les téléphones portables. La compilation de toutes les mesures permettra à la région d'établir une cartographie régionale très précise. L'application est doublée d'un kit de mesure itinérant avec plusieurs téléphones pour analyser la qualité du réseau de chaque opérateur. Ces remontées alimenteront aussi la cartographie régionale. JC DUCARRE signale qu'une consultation menée par l'Association des Maires Ruraux de Saône-et-Loire est en cours pour faire remonter à la Préfecture les problèmes de couverture en téléphonie mobile.
- **Groupe de travail** : le Président indique que 7 communes n'ont pas encore communiqué les noms de leurs représentants. Il les invite à les désigner rapidement.
- F. RENARD souhaite réagir à la lecture du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal d'ARTAIX, paru dans la presse. Il déplore certains propos rapportés dans l'article sur la piscine de Marcigny. Il tient à préciser qu'il n'est pas certain que la commune arrive à remettre l'équipement en état pour la saison 2021. Si c'est le cas, les enfants seraient alors privés de cours d'initiation et les habitants d'un équipement de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.